

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal, suite aux élections municipales de 2020 se réuniront en séance ordinaire, (selon ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020), à la mairie, mardi 27 juillet 2021 à 20 heures conformément aux convocations du 20 juillet 2021.

Est inscrit à l'ordre du jour : approbation du procès-verbal du 10 juin 2021 ; Décision modificative financière ; Salle des fêtes – choix de l'entreprise en charge de l'étude du profil énergétique ; SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz-Territoire d'Energie) – modification des statuts ; Mutualisation d'un garde-champêtre ; Informations et questions diverses.

Séance du 27 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, maire, et en considération de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 20 juillet 2021.

Présents : Monsieur Yves CHAMBON, Madame Ludivine FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Alexandra JARRIGE, Christine CHAUVANET, Agnès JARRIGE, Christelle REUGE, Messieurs David ESPECHE, Benoit RATIGNET ;

Excusés : Mesdames Ornella MIMY, Corinne VILLE, Monsieur André FEUNTEUN ;

Absents : Madame Isabelle DE ARAUJO, Monsieur Julien LACOUR ;

Procurations : de Madame Ornella MIMY à Madame Alexandra JARRIGE, de Madame Corinne VILLE à Monsieur Pierre METZGER, de Monsieur André FEUNTEUN à Monsieur Yves CHAMBON ;

Secrétaire de séance : Madame Alexandra JARRIGE.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUIN 2021

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2021/023 – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET COMMUNAL – VIREMENT DE CRÉDITS

Monsieur Pierre METZGER, informe l'assemblée que des virements de crédits sont nécessaires. L'article budgétaire 1641 «Emprunt en euros» est actuellement en déficit de 4 580,82 euros, une échéance contractuelle a été omise au moment du vote du budget prévisionnel 2021. Monsieur le maire propose de virer 4 580,82 euros du chapitre 21 «Immobilisations corporelles» au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote du virement de crédits au budget communal de l'exercice 2021 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

COMPTES DEPENSES CREDITS A REDUIRE				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
21	21318	116	Autres bâtiments publics	- 4 580,82 €

COMPTES DEPENSES CREDITS A OUVRIR				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
16	1641	OPFI	Emprunts en euros	+ 4 580,82 €

2021/024 - SALLE DES FETES – CHOIX DE L'ENTREPRISE EN CHARGE DE L'ETUDE DU PROFIL ENERGETIQUE

La rénovation énergétique de la salle des fêtes et la mise aux normes d'accessibilité avaient été discutées en conseil municipal l'automne dernier pour aboutir à un projet estimé à 90 000 euros.

Comme prévu au départ, la commune a sollicité le concours de l'Aduhme (Association pour un Développement Urbain Harmonieux par la Maîtrise de l'Énergie), dans le cadre d'une convention entre cet organisme et Mond'Arverne Communauté.

Après visite des locaux et discussion avec Madame HEIDENREICH de l'Aduhme, et pour répondre aux exigences réglementaires, Madame HEIDENREICH a proposé un cahier des charges à soumettre aux cabinets d'études pour aider la commune à choisir les travaux à réaliser et leur phasage.

Ce cahier des charges a été envoyé à 4 bureaux d'étude le 9 juin, 3 ont répondu dans les délais (25 juin).

Madame HEIDENREICH a de nouveau été sollicitée pour analyser les 3 offres.

Après avoir pris connaissance des éléments de l'analyse et après en avoir discuté, le conseil municipal retient l'offre de Auvergne Energie Solutions associé à G'Air Architecture pour un montant de 11 900 euros HT, et autorise le maire ou son représentant à signer l'offre et à entreprendre toutes démarches nécessaires à son exécution.

Délibération : publiée et/ou affichée le 29/07/2021

transmise au Préfet le 29/07/2021

2021/025 – TERRITOIRE D'ENERGIE PUY-DE-DOME–SIEG – MODIFICATION DES STATUTS

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu la délibération 2017-03-25-07 du 25 mars 2017 portant sur la modification du nom du syndicat ;

Vu la délibération 2021-06-24-10 du 24 juin 2021 du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune de Authezat adhère, modifie ses statuts.

Le maire rappelle la diffusion de projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- d'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5 et 5 ter, intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie
- de donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Délibération : publiée et/ou affichée le 29/07/2021

transmise au Préfet le 29/07/2021

2021/026 - MUTUALISATION D'UN GARDE-CHAMPETRE

Une réflexion est engagée depuis plusieurs mois avec les communes de Coudes, Montpeyroux, Neschers et Plauzat, pour envisager le recrutement d'un garde-champêtre ou d'un policier municipal qui pourrait intervenir sur les 5 communes à raison d'une journée par semaine par commune en moyenne.

En effet, les élus sont très souvent sollicités pour des problèmes de stationnement, de conflits de voisinage, de dépôts sauvages, de respect des propriétés privées, de respect des arrêtés préfectoraux, de la réglementation, ...

Le conseil municipal, après en avoir discuté, se déclare favorable à la participation de la commune et autorise le maire ou son représentant à poursuivre le recrutement et la préparation d'une convention avec les autres communes.

Délibération : publiée et/ou affichée le 29/07/2021

transmise au Préfet le 29/07/2021

QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

SCHEMA D'ASSAINISSEMENT

Le syndicat du Charlet a rencontré à plusieurs reprises l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour négocier le financement des travaux prévus à l'automne sur les réseaux intercommunaux. La réalisation d'un schéma directeur d'assainissement englobant les 3 communes du syndicat fait partie des conditions d'attribution des subventions. Ce schéma sera confié à un bureau d'études qui regroupera les schémas de ces 3 communes. Il a fallu que le syndicat du Charlet s'engage à faire réaliser cette étude pour que l'Agence de l'eau accepte de financer le schéma d'assainissement de la commune d'Authezat.

Rappel : la délibération 2020/037 du 16 décembre 2020 confiait au SME (Syndicat Mixte de l'Eau) le dépôt des demandes de subvention auprès des financeurs. Le conseil municipal du 30 mars avait retenu l'offre (17187€ HT) du bureau d'études SAFEGE (délibération 2021/003).

MA COMMUNE AU NATUREL

Madame FERNANDEZ, adjointe, rend compte de la visite de l'équipe de «Ma commune au Naturel».

TRAVAUX

La commission des travaux se réunira en septembre pour choisir des petits équipements à acheter et les travaux à programmer.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Après avoir rencontré les élus communaux la DDT propose d'installer, à titre d'essai, des structures, rue de la république, pour ralentir la vitesse des véhicules.

CONSEIL D'ECOLE

Il a eu lieu le 29 juin à l'école de La Sauvetat. Madame FERNANDEZ dresse le bilan de l'année écoulée.

DOTATION D'ANIMATION LOCALE DECENTRALISEE

La demande sera déposée pour le concours de pétanque organisé par l'Amicale des Loisirs le 18 septembre prochain. Subvention attendue : 500€.

BULLETIN MUNICIPAL

La parution est prévue fin septembre, la date limite de retour des articles est fixée au 15 août.

REPAS DES ELUS

Depuis l'élection en mars 2020 la pandémie n'a pas permis aux élus de partager un repas en commun. Le conseil retient la date du dimanche 3 octobre.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Elle est fixée au mardi 28 septembre à 20h.

Adoption des délibérations n°2021-023 à 2021-0026

Fin de la séance à 21 heures 45.

Le Maire,



Pierre METZGER.